



MEMO / NOTE DE SERVICE

To/ Destinataires Maire et membres du Conseil File/No de fichier :
From / Expéditeur Steve Kanellakos, Directeur municipal
Subject / Objet Avis de manquement et de rectification Date : Le 12 mars 2020

Comme vous le savez déjà, le Conseil a adopté une motion à l'unanimité le 9 mars 2020 demandant qu'un avis de manquement soit délivré au Rideau Transit Group conformément à l'entente de projet, et que le Rideau Transit Group fournisse un plan de mesures correctives comportant un calendrier de rectification de ces manquements à la Ville d'ici le 31 mars 2020. En outre, la motion délèguait au directeur municipal le pouvoir de prendre toute autre mesure nécessaire en vertu de l'entente de projet pour donner suite à la décision du Conseil, puis de communiquer les résultats de ces mesures au Conseil municipal lors de sa réunion du 8 avril 2020.

Le 10 mars 2020, la Ville a délivré un avis de manquement au Rideau Transit Group, une société en nom collectif formée par ACS RTG Partner Inc., SNC RTG Partner Inc. et Ellis Don RTG Partner Inc. Cet avis de manquement offrait à RTG l'occasion de rectifier ses manquements en fournissant un plan et un calendrier de mesures correctives diligentes d'ici le 31 mars 2020, puis de mettre ce plan et calendrier en œuvre dans le but d'en atteindre tous les objectifs.

Comme suite à cet avis, la Ville a écrit à RTG le 11 mars 2020 pour l'aider en l'informant de ses attentes sur le contenu du plan de mesures correctives et du calendrier pour résoudre les sérieux problèmes du réseau pour pouvoir offrir un service entièrement conforme. Cette lettre offre de plus amples détails sur les problèmes du réseau dont le personnel et RTG ont déjà discuté lors de diverses réunions de la Commission du transport en commun, et ajoute que la Ville demande à RTG un plan et calendrier détaillé, réaliste et atteignable d'ici le 31 mars 2020.

Il y a eu beaucoup d'intérêt public par rapport à la divulgation de renseignements associés aux lacunes du rendement de RTG et aux raisons derrière la délivrance de l'avis de manquement en lien à ce projet d'infrastructure d'envergure. Les usagers du transport en commun d'Ottawa sont au courant des interruptions de service et des problèmes du réseau de TLR, y ayant eux-mêmes été témoins. Par conséquent, conformément aux principes de transparence et de responsabilisation de la Ville, le personnel municipal a décidé de rendre publiques ces récentes lettres à l'intention de RTG.

À la réception du plan et du calendrier, le personnel municipal en effectuera une évaluation pour déterminer s'il sera accepté ou refusé, puis fera rapport au Conseil le 8 avril 2020 pour déterminer les prochaines étapes.

Toute question découlant de la distribution de ces lettres peut être adressée à Michael Morgan, directeur du Programme de construction du train léger, au poste 52718.

c. c. : Équipe de la haute direction
Directrice, Information du public et Relations avec les médias